

Image not found or type unknown



Achat de produit dans l'ue et revente en france

Par **mimi**, le **27/04/2011** à **09:35**

Bonjour,

Etant particulier une amie m'a proposé de vendre des produits qui viennent d'Allemagne ou Belgique je ne sais plus exactement par l'intermédiaire d'une société. Il y a un contrat de distribution avec cette société et apparemment on achète les produits sur leur site et nous les revendons au prix qu'ils disent. La différence est la marge que nous nous faisons. Etant donné qu'il y a un contrat de distribution, je voudrais savoir comment ça marche pour la déclaration des impôts? et si il y a le risque d'avoir des problèmes par la suite?

merci